

PROCES-VERBAL

de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du CSR-BN SA tenue le 30 mai 2024 à 20h00 au restaurant du Centre Sportif Régional de Borné-Nau SA à Grandson.

Les membres du Conseil d'Administration : Mmes et MM. Francesco Di Franco, Président, Cyril Buffat, Vice-Président (Valeyres-sous-Montagny), Aude Forand (Tévenon), Evelyne Perrinjaquet (Grandson), Stefano Ampezzan (Champagne) et David Romero (ASIGE).

Les actionnaires de la société se sont réunis, conformément aux dispositions statutaires, en assemblée générale ordinaire. Les invités présents sont : M. Priyanthan Belk, boursier du CSR-BN SA et Mme Isabelle Thiémard, secrétaire du CSR-BN SA.

M. Francesco Di Franco, Président, ouvre la séance à 20h08.

1. Les communes suivantes se sont excusées : Fiez, Orges, Champagne, Corcelles-près-Concise, Novalles, Onnens et Vugelles-la Mothe.

Les 9 communes présentes représentent 6'624 voix sur 9'162, le quorum est selon les statuts, atteint.

Dès lors, l'assemblée est tenue conformément à l'art. 701 du Code des Obligations ainsi que selon l'article 12 des statuts du CSR-BN SA et peut délibérer et statuer valablement sur tous les objets qui sont de son ressort.

Le Président propose deux modifications à l'ordre du jour. Il est proposé de rajouter au point 2 « Approbation de l'ordre du jour » ainsi qu'au point 3 « Approbation du procès-verbal de l'AG du 23 mai 2023 ».

L'ordre du jour modifié soumis à acceptation est le suivant :

1. Accueil et liste des présences
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de l'AG du 23 mai 2023
4. Communications du Conseil d'Administration
5. Election d'un nouveau membre au Conseil d'administration
6. Rapport annuel 2023 du Conseil d'administration et présentation des comptes de l'exercice 2023
7. Rapport de l'organe de révision
8. Délibération et vote sur les comptes de l'exercice 2023

9. Adoption du rapport de gestion 2023
 10. Décharge au Conseil d'administration et à l'organe de révision pour l'exercice 2023
 11. Désignation de l'organe de révision (le CA propose la société OFICO Fiduciaire SA pour 2024)
 12. Divers
2. L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité par mains levées.
 3. Le procès-verbal 2023, qui a été envoyé à toutes les communes actionnaires le 1^{er} juin 2023 par courriel à l'adresse des greffes ou bourses respectifs, est projeté sur écran et est accepté à l'unanimité par mains levées.
 4. Le Président du Conseil d'Administration (CA) informe l'assemblée des différents points suivants :

Concernant les réservations de l'année 2024, il relève que, si l'année 2023 était déjà une année record, les résultats du premier semestre laisse envisager de meilleurs résultats. En effet, de nouveaux contrats pour réservations récurrentes ont été enregistrées dans le courant de l'année 2023 et qui vont perdurer en 2024. C'est également le fruit de l'excellent travail relationnel et organisationnel de notre secrétaire, Mme Isabelle Thiémard, que le Président remercie au nom du Conseil d'administration et qui mérite des applaudissements de l'assemblée.

Le Conseil d'administration dans son courrier, du 18 décembre 2023 adressé à toutes les municipalités des 16 communes actionnaires, faisait mention que la salle de musculation du site était mis à disposition gratuitement à tous les membres leur Municipalité ainsi qu'à tous leurs collaborateurs. A ce jour, 6 communes bénéficient de ces installations. Le Conseil d'administration invite les 10 autres communes à profiter également de cette offre en le faisant savoir auprès du secrétariat.

Le Conseil d'administration s'était inquiété auprès de la Municipalité de Grandson de l'instabilité du poste de concierge et intendant du CSR, ce qui avait pour conséquence un manque de suivi des travaux et de l'entretien du bâtiment ainsi que de ses extérieurs. Le CA a été rassuré d'avoir été entendu et qu'un responsable, en la personne de M. Ivan Salvi, ait été nommé pour cette fonction depuis le début de l'année 2023. Le résultat positif ne s'est pas fait attendre et le CA est heureux d'avoir une personne impliquée et compétente sur qui il peut compter.

5. Présentation et proposition de validation de l'élection de M. Mikael Guilloud (Syndic de Bonvillars), comme nouveau membre au Conseil d'administration et qui, au même titre que tous les Administrateurs du CA, disposera d'un droit de signature collective à deux. M. Guilloud est élu à l'unanimité par mains levées.
6. Le rapport de gestion 2023 du Conseil d'Administration a été envoyé à chaque commune-membre avec les comptes. M. Di Franco parcourt les comptes et les commente. Le résultat de l'exercice 2023 est de CHF 31'560.36.

Dans les charges, afin de clarifier les comptes et suite à la demande de M. Favre lors de l'assemblée générale 2022 puis à l'interpellation de M. Candolfi (Tévenon) lors de l'AG 2023, une modification a été effectuée dans les comptes 2023 et suite à la demande d'explications de M. Tissières (Fontaines-sur-Grandson) lors de l'AG 2023: création du compte « Autres charges d'exploitation » n°6101. Une répartition des charges entre « Frais d'exploitation et d'entretien » n°6100 et le nouveau compte est faite, dans le but de distinguer l'entretien courant du reste. Par conséquent, les commentaires du compte 6100 seront également répartis.

Les frais de mise aux normes de la domotique (Loxone) ne sont clairement pas des frais courant, c'est pourquoi, il se trouvent dans le compte 6101 « Autres charges d'exploitation ».

M. Silvani (Mutru) demande pourquoi les charges concernant les produits de nettoyage sont plus élevés qu'en 2022 alors qu'il y a moins d'heures de conciergerie ? Il n'y a qu'une différence de CHF 641.25. Il lui est répondu que le service des Bâtiments de la commune

de Grandson, effectue des stocks en fonction des offres proposées par les fournisseurs, ce qui explique cette augmentation.

M. Silvani souhaite pouvoir accéder aux détails du compte de construction. Le Président en prend note et indique que le Conseil d'administration se prononcera sur ce point lors de son prochain conseil. S'il l'accepte, les comptes seront envoyés aux communes-membres.

M. Tissières (Fontaines-sur-Grandson) demande des informations complémentaires concernant les travaux aux sols des douches. Actuellement 3 douches ont été faites sur les 6 prévues. Il lui est répondu qu'un changement de matériau a été décidé car celui posé lors de la construction n'est pas en adéquation avec les machines de nettoyage utilisés et laisse des traces de calcaire dont on n'arrive pas à enlever avec le temps. De plus, les plinthes se cassent facilement et ne sont plus imperméables.

7. M. Di Franco lit le rapport de l'organe de révision.
8. Les membres valident, par mains levées, les comptes 2023 tels que présentés à la majorité (6'480 voix) avec une abstention (Mutrux).
9. Le rapport annuel 2023 est approuvé à la majorité (6'480 voix), avec une abstention (Mutrux). Une version papier pourra être envoyée sur demande.
10. Les actionnaires, à la majorité (6'480 voix), avec une abstention (Mutrux), donnent décharge au Conseil d'administration pour l'exercice 2023 ainsi qu'à l'organe de révision OFICO Fiduciaire SA. Une commune-membre pose la question s'il y a eu un appel d'offres. M. Di Franco informe que non, mais que cette société donne pleine satisfaction depuis le début du CSR-BN.
11. L'assemblée décide, à la majorité (6'480 voix), avec une abstention (Mutrux), de repourvoir le mandat concernant la révision des comptes 2024 à la société OFICO Fiduciaire SA.
12. Divers : M. Silvani (Mutrux) a proposé un plan de financement concernant la future nouvelle salle de gym de Champagne. Il demande si le CSR-BN participerait au financement et à l'exploitation de celle-ci. Il souhaite par cette proposition calmer les éventuelles tensions entre communes. Le Président l'informe qu'il faut envoyer cette demande, par écrit, au Conseil d'administration qui étudiera cette proposition.

Le Président remercie les membres du Conseil d'Administration du CSR-BN SA pour leur travail tout au long de l'année. La secrétaire Mme Thiéard et le boursier M. Belk ainsi que le service de conciergerie.

Aucune proposition n'étant faite sur un autre sujet et l'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée générale ordinaire est levée à 20h45.

Le Président :
Francesco Di Franco



La Secrétaire :
Isabelle Thiéard



